

ISSUE NUMBER 01

CAFRAD



**BILLET MENSUEL D'ÉDIFICATION DES
DIRIGEANTS CONFRONTÉS AUX DÉFIS DE
LA GOUVERNANCE POSTMODERNE N°1**

**ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE
PANAFRICAINNE**

JUILLET, 2025

LA LUMIÈRE DU LEADER AFRICAIN



MOT D'OUVERTURE

CHÈRES LECTRICES ET CHERS LECTEURS,
MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉCIDEURS AFRICAINS,

DANS LE CADRE DE SA MISSION DE FAIRE ÉMERGER DES LEADERS ET MANAGERS AFRICAINS DE NOUVELLE GÉNÉRATION ET DE PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UNE AFRIQUE BIEN GOUVERNÉE REPRÉSENTANT UNE FORCE DYNAMIQUE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, LE CAFRAD MET DÉSORMAIS À VOTRE DISPOSITION SON BILLET INTITULÉ : « **LA LUMIÈRE DU LEADER AFRICAIN** ».

C'EST DONC AVEC UN IMMENSE PLAISIR QUE LE CAFRAD PARTAGE AVEC VOUS CETTE NOUVELLE PUBLICATION QUI SERA MENSUELLE. LE BILLET VISE À FOURNIR DES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DU CAFRAD, À ANALYSER QUELQUES ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'ACTUALITÉ AFRICAINE ET À DOCUMENTER UN CONCEPT DE GOUVERNANCE EN VUE D'ÉCLAIRER LES DÉCIDEURS AFRICAINS. PLUS QU'UN OUTIL DE COMMUNICATION, LE BILLET SE VEUT UN OUTIL D'AIDE À DÉCISION.

JE VOUS INVITE À LE LIRE ET À NOUS FAIRE PARVENIR VOS CRITIQUES ET OBSERVATIONS EN VUE DE SON AMÉLIORATION CONTINUE.

IL S'AGIT D'UN PREMIER NUMÉRO ET NOUS SOMMES OUVERTS À RECEVOIR LES CONTRIBUTIONS DES UNS ET DES AUTRES POUR ALIMENTER LES PROCHAINES PARUTIONS.

VOUS QUI VOULEZ PARTAGER VOS RÉFLEXIONS ET CERTAINES MEILLEURES PRATIQUES INNOVANTES DE VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ OU LES RÉSULTATS DE VOS TRAVAUX DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE, VOUS POUVEZ NOUS FAIRE PARVENIR VOS CONTRIBUTIONS AVANT LE 25 DE CHAQUE MOIS POUR L'ÉDITION DE LA FIN DU MOIS.

LE CAFRAD, PIONNER DE LA TRANSFORMATION GLOBALE DE L'AFRIQUE INNOVE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE. SOUTENEZ LE CAFRAD AVEC LES FRUITS DE VOS RÉFLEXIONS ET AVEC TOUT MOYEN.

JE VOUS REMERCIE ET VOUS SOUHAITE UNE TRÈS EXCELLENTE LECTURE.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

index

**RENFORCER LA
GOUVERNANCE EN AFRIQUE :
LES NOUVELLES INITIATIVES
STRATÉGIQUES DU CAFRAD**

04

**LE CONCEPT DE
GOUVERNANCE : HISTORIQUE
ET DÉFINITION**

11

**QU'EST CE QUE LE CAFRAD? /
LIENS UTILES**

16



RENFORCER LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE : LES NOUVELLES INITIATIVES STRATÉGIQUES DU CAFRAD

RETOUR SUR LES INITIATIVES DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE PARTENAIRES LOCAUX ET INTERNATIONAUX DU CAFRAD

En 2025, le CAFRAD renforce ses partenariats internationaux et locaux pour améliorer la gouvernance en Afrique. Il relance notamment son réseau panafricain avec les Écoles Nationales d'Administration (ENA) pour mieux coordonner les formations en administration publique. De nouveaux partenariats avec la Fondation Tamkine et MBI-PaaSCoop introduisent des solutions digitales pour moderniser les formations. Le CAFRAD développe également des programmes comme le Certificat de Management Public (CPM) au Maroc, et poursuit des collaborations avec des institutions internationales comme AFLEX et CLAD pour promouvoir le leadership et l'excellence en gestion publique. Ces initiatives visent à renforcer l'impact du CAFRAD dans la formation des cadres africains et à soutenir une gouvernance efficace sur le continent.

1. VERS UNE SYNERGIE PANAFRICAINE EN MATIÈRE DE FORMATION ADMINISTRATIVE : RELANCE DU PARTENARIAT ENTRE LE CAFRAD ET LES ENA

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence panafricaine sur les politiques de formation en Afrique, une réunion stratégique s'est tenue autour de trois axes majeurs : la présentation du CAFRAD, la relance du partenariat avec les Écoles Nationales d'Administration (ENA) africaines, et la planification de la conférence à venir.



L'un des points centraux de cette réunion fut la relance de l'initiative de création d'un réseau africain des Écoles Nationales d'Administration, amorcée en 2018. Ce réseau ambitionne de structurer la collaboration entre le CAFRAD et les ENA des États membres pour coordonner les efforts de formation, mutualiser les ressources pédagogiques et maximiser l'impact des programmes de renforcement des capacités.

Un comité d'organisation, composé des directeurs généraux des ENA, sera instauré. Il aura pour mission d'assurer la gouvernance du réseau, d'identifier les experts, de coordonner les formations et de garantir l'ancrage du CAFRAD au sein des dispositifs nationaux de formation.

Cette démarche vise notamment à impliquer les ENA dans les formations dispensées dans leur pays ; structurer la collaboration en s'appuyant sur un cadre juridique et des points focaux nationaux ; éviter les interventions isolées du CAFRAD sans coordination locale ; et enfin étendre l'implication exemplaire observée en République Démocratique du Congo à l'ensemble des pays membres.

La conférence à venir sera un moment clé pour officialiser le réseau des ENA et poser les bases d'une nouvelle gouvernance partagée de la formation en administration publique. Le Burkina Faso assurera la présidence de l'organisation, avec une vice-présidence conjointe entre le CAFRAD et une autre structure partenaire. Le Sénégal a exprimé son souhait de participer à cette gouvernance, aux côtés de la Guinée et de Madagascar, afin de constituer un noyau stratégique. Chaque pays devra proposer deux experts de haut niveau en administration publique, qui intégreront un comité scientifique chargé de définir les concepts clés et de superviser la qualité des interventions.

Cette réunion marque une avancée significative dans la construction d'un espace panafricain intégré pour la formation administrative. Par la structuration d'un réseau formel des ENA et la relance de partenariats stratégiques, le CAFRAD affirme sa volonté de devenir une plateforme incontournable au service de la gouvernance publique en Afrique.



2. PARTENARIATS STRATÉGIQUES DU CAFRAD : TAMKINE ET MBI-PAASCOOP POUR L'INNOVATION DIGITALE ET LA FORMATION CONTINUE EN AFRIQUE

La Fondation Tamkine et MBI-PaaScoop sont deux nouveaux partenaires techniques du CAFRAD, renforçant les capacités de l'organisation à l'étude des problèmes administratifs liés au développement socioéconomique d'Afrique, permettant d'élargir le nombre de bénéficiaires des programmes et initiatives du CAFRAD, et introduisant l'adoption de solutions digitales et d'intelligence artificielle dans les domaines du elearning, de la gestion administrative et de la digitalisation des processus administratifs. L'objectif des partenariats stratégiques entamés par le CAFRAD est de doter l'institution d'une plateforme elearning, ainsi que d'un learning management system afin de permettre une fluidité et une efficacité nécessaire pour l'offre des formations à distance. En outre, il s'agit de permettre de d'élargir les propositions de formation adaptées aux besoins des cadres administratifs africains, en apportant un écosystème de solutions améliorant la qualité de la formation continue.





3. INNOVER LA GESTION PUBLIQUE EN AFRIQUE : LE CAFRAD MET EN PLACE LE PROGRAMME CPM AU MAROC

A la suite de la participation du CAFRAD au symposium pour le Certificat de Management Public (CPM), organisé par William P. Hobby Center for Public Service de l'Université d'État du Texas et l'American Society for Public Administration (ASPA) à Marrakech, la deuxième de ce chantier de coopération Afrique-Etats-Unis pour la formation des cadres et leaders de l'administration publique est d'instaurer ce programme de formation continue en Afrique, dans un premier lieu au Maroc. En effet, le Directeur général du CAFRAD, Dr Coffi Dieudonné ASSOUVI, a entamé des discussions avec Dr Balanoff Howard, Dr Mekkaoui Mohammed et Dr Zemrani Aziza sur les voies possibles de coopération et de mise en œuvre du programme CPM au Maroc et en Afrique à travers notre Institution. Le CAFRAD estime que cette formation apportera de nouvelles bonnes pratiques et du matériel d'apprentissage pratique aux fonctionnaires, aux décideurs, ainsi qu'aux futurs managers, en fournissant un programme complémentaire qui s'ajoutera à ce que les institutions nationales enseignent dans leurs formations initiales.

A cette fin, le CAFRAD compte devenir membre de l'American Society for Public Administration (ASPA). Pour rappel, l'American Society for Public Administration a été fondée en 1939 en tant qu'association professionnelle représentative des forums de service public. Son travail vise à améliorer l'efficacité et l'efficacités de la gouvernance, des systèmes gouvernementaux et du service public en fournissant de nouvelles idées, des théories progressistes et les dernières avancées, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens aux niveaux national et international.

Aujourd'hui, l'ASPA compte environ 10 000 membres diversifiés, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, universitaires et étudiants. En 2017, l'ASPA a lancé une section sur l'administration publique africaine avec l'objectif suivant : se concentrer sur l'administration publique et les affaires publiques en Afrique. Il vise à mettre en évidence toutes les différences entre les systèmes administratifs du continent et à souligner leur caractère unique. A travers des conférences et colloques, nous abordons le sujet de l'individualité de l'Administration Publique Africaine.

Un autre objectif de la création de la section africaine du CPM au niveau du CAFRAD est de créer un réseau pour travailler dans l'enseignement et la recherche sur le sujet de la particularité de l'administration publique africaine : les pays africains n'ayant pas de système administratif ni de tradition commune, Il existe différents systèmes administratifs, hérités du colonialisme, adaptés aux différentes conditions et circonstances socioculturelles. Le CAFRAD compte adresser cette faiblesse en abordant le sujet de la création d'un système administratif africain unique en étudiant le système administratif utilisé dans les organisations continentales.



4. UNE NOUVELLE ÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC LA CHINE POUR LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Le CAFRAD poursuit ses efforts de renforcement de son réseau international, et plus particulièrement en Chine, où des avancées notables ont été réalisées grâce à la délégation chinoise, conduite par M. GU Long, nommé ambassadeur de bonne volonté du CAFRAD en Chine. Ce dernier a mené un travail de réseautage exceptionnel, réussissant à faire connaître l'institution en Chine, tant dans le secteur public que privé.

Le Directeur Général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, a exprimé son souhait d'organiser une activité à court terme en collaboration avec les partenaires chinois. Cette initiative se manifestera dans les prochains mois, suivant les négociations déjà entamés entre le CAFRAD et plusieurs partenaires potentiels. Le sommet Chine-Afrique sur la gouvernance, dont la note conceptuelle est en préparation, représente une initiative clé. Un comité conjoint d'organisation sera bientôt formé pour gérer l'événement, en collaboration avec les potentiels sponsors.

L'expansion du CAFRAD en Afrique fait également l'objet de discussions, avec la création d'un groupe de travail visant à rechercher des investissements pour renforcer la présence de l'institution sur le continent. Un groupe d'appui sera constitué pour soutenir le rayonnement international du CAFRAD.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du CAFRAD à étendre son influence et à renforcer ses partenariats internationaux, en particulier avec la Chine, pour soutenir la gouvernance publique en Afrique. Le dossier de partenariat complet sera par ailleurs, soumis à l'appréciation du Conseil d'Administration lors de la prochaine session ordinaire.



5.CAFRAD ET ORGANISATIONS SCEURS : AFLEX ET CLAD

Le Directeur général du CAFRAD, accompagné de son équipe, a eu l'honneur d'assister à une réunion de présentation de l'Académie d'Excellence en Leadership Africain (AFLEX). Cette rencontre a mis en lumière les ambitions et réalisations des deux institutions, ainsi que les possibilités de coopération entre celles-ci.

L'Académie d'Excellence en Leadership Africain (AFLEX), fondée en juin 2021 par le gouvernement éthiopien, se positionne comme un acteur clé du développement du leadership sur le continent. Située à Sululta, près d'Addis-Abeba, AFLEX se consacre à la formation des leaders émergents et expérimentés, en Ethiopie et à travers l'Afrique. L'institution met l'accent sur trois axes principaux : le développement du leadership, la recherche et le conseil en politiques publiques. Elle aspire à devenir le principal centre de rencontre pour les leaders africains, afin de promouvoir un impact positif sur la société et la culture.

Les résultats d'AFLEX sont impressionnants : 64 000 personnes formées, dont 9 522 leaders seniors au cours des deux dernières années, et 48 études de recherche sur les implémentations de politiques publiques. Ces chiffres témoignent de l'impact croissant de l'institution sur le développement du leadership en Afrique.

Le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, a salué les réalisations d'AFLEX, soulignant les nombreux points communs entre les deux institutions, notamment dans leurs domaines d'activités et leurs cibles respectives. La discussion s'est ensuite orientée vers un partenariat potentiel entre le CAFRAD et AFLEX à travers la signature d'un mémorandum d'entente (MOU).

CLAD - Lors du Sommet Mondial des Gouvernements (WGS) 2025 à Dubaï, une rencontre bilatérale s'est tenue entre le CAFRAD et le Centre latino-américain pour l'Administration et le Développement (CLAD), visant à revitaliser leur partenariat historique et à discuter de nouvelles initiatives stratégiques. Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, a exprimé sa satisfaction de voir ce partenariat renforcer son rôle clé dans le développement des administrations publiques africaines. Il a insisté sur l'importance de garantir un soutien financier continu du CLAD pour le succès des activités du CAFRAD, dont la mission est de soutenir les réformes structurelles en Afrique.

De son côté, Alexandre LOPEZ, Directeur des Affaires internationales du CLAD, a souligné l'engagement des deux institutions à formaliser leur collaboration par la signature d'un partenariat institutionnel fort, soutenu par des projets d'intérêt mutuel.

Cette rencontre a permis aux deux institutions de réaffirmer leur engagement à mutualiser leurs ressources, échanger des expériences et renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Amérique Latine. Le CAFRAD s'engage ainsi à proposer des formations de haut niveau, adaptées au contexte africain, à moindre coût, et sans les défis logistiques des déplacements internationaux.

Enfin, un Memorandum of Understanding (MOU) sera élaboré et signé en 2025, marquant ainsi un nouveau chapitre de cette coopération stratégique.

LE CONCEPT DE GOUVERNANCE : HISTORIQUE ET DÉFINITION

Un bref historique du concept gouvernance (1) permettra de cerner son sens (2).

1. Historique du concept de la gouvernance

Le concept de la gouvernance est apparu dans le lexique de la politique internationale vers la fin des années 1980. Auparavant, ce mot, créé à partir du grec Kybernan et du latin gouvernare, qui signifient « naviguer ou piloter un navire », était d'usage peu courant. On le retrouve en français, dès le XIII^{ème} siècle, mais il sera éclipsé par le vocable « gouvernement ».

En langue anglaise, on l'a parfois employé dans le discours colonial, au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, pour désigner le système d'administration indirecte consistant à gouverner les populations indigènes à des fins pragmatiques. Aux Etats-Unis, il se référait à la gestion d'organes dotés d'une certaine autonomie, en particulier les universités. Le terme a ensuite surgi dans le vocabulaire de la sociologie du droit avec la parution de l'ouvrage de Philip Selznick[1], *Law, Society and Industrial Justice* (1969). Il renvoyait aux modalités par lesquelles certaines procédures légales, confinées au domaine public, pouvaient être étendues au secteur privé, notamment au droit du travail dans le but de protéger davantage les employés.

[1] Philip SELZNICK, *Law, Society and Industrial Justice*, 1969.

Une vingtaine d'années plus tard, les entreprises américaines, puis européennes se sont emparées de la notion pour désigner l'ensemble des principes définissant les compétences des actionnaires au regard des tâches de direction. L'objectif visé était tout le contraire de celui poursuivi par Selznick, dès lors qu'il s'agissait d'éviter que les entreprises puissent être enfermées dans un « carcan réglementaire », et d'octroyer aux actionnaires une prééminence sur les employés. Ces différents usages montrent que la dérivation suffixale « ance » présente l'avantage de référer à des processus consistant à gouverner en l'absence même d'une autorité assurant la direction des affaires publiques, que précisément la notion de gouvernement subsume la plupart du temps.



C'est à titre qu'elle a retenu l'attention de la Banque mondiale dans les années 1980, qui l'a acclimatée à son lexique relatif aux politiques de développement. Au départ, le terme constituait une expression atténuée de « réforme de l'Etat », recouvrant pour l'essentiel les restructurations institutionnelles comme la privatisation, la déréglementation ou la mise en place d'un système juridique favorable aux investissements étrangers, que la Banque mondiale imposait aux pays surendettés dans le but de dégager les ressources nécessaires à honorer le service de leurs dettes. Il avait l'avantage de déguiser sous un euphémisme lénifiant la dimension éminemment politique des programmes d'ajustement structurel (PAS) dont on peut, à tout le moins, questionner la licéité des conditions de mise en œuvre, attendu qu'ils sont soumis à la conditionnalité et échappent ainsi aux procédures constitutionnelles des Etats, notamment au débat parlementaire. La notion de gouvernance a joué un rôle d'autant plus utile à cet égard que les statuts des Institutions de Bretton Woods leur interdisent formellement de se mêler de questions politiques. Dès 1995, sous la présidence de Wolfensohn, la Banque mondiale a élargi son interprétation de la « bonne gouvernance » pour inclure, dans ses programmes de développement la lutte contre la corruption et une délégation accrue de compétences et de tâches aux organisations non gouvernementales (ONG). Elle incorporait ainsi les recommandations de la « Commission on Global Governance », (la Commission sur la gouvernance mondiale créée en 1992) qui visaient à encourager la coopération entre les institutions officielles, étatiques ou intergouvernementales, et les acteurs privés, économiques ou civiques, dans la gestion des affaires publiques (Senarclens et Ariffin, 2007). Aujourd'hui, le concept de gouvernance est employé pour désigner la complexité de tout système de gestion et la nécessité de l'intervention de plusieurs acteurs (étatiques et non étatiques) dans un souci d'efficacité et d'efficience. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le concept de gouvernance qui alimente les discours politiques au niveau international, régional, national et local. Mais le sens du concept n'est pas bien cerné par tous les acteurs.



2. Clarification conceptuelle

Dans le langage des internationalistes, la gouvernance est synonyme de régulation de l'ordre mondial dans le contexte de la mondialisation, fondée sur quatre (04) idées : 1) une nouvelle façon d'appréhender la régulation qui ne se limite pas seulement aux normes et à l'auto-responsabilité ; 2) une articulation du public et du privé ; 3) une régulation à la fois internationale et nationale/domestique ; 4) le respect des principes de la « bonne gouvernance », notamment édictés par la Banque mondiale. La gouvernance globale vise à assurer un accommodement, une conciliation de tous les intérêts en compétition. La gouvernance globale est la somme de différentes façons dont les individus et les institutions publiques, gèrent leurs affaires communes. Elle est un processus continu de coopération et d'accommodement entre les intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt (Commission on Global Governance, 1995) (Durand et al. 2008).

A partir de cette approche définitionnelle, on peut reprocher à tous les acteurs qui limitent le champ sémantique de la « bonne gouvernance » à la seule et unique lutte contre la corruption de se tromper. La lutte contre la corruption est l'un des éléments qui forment le concept de gouvernance. Il en existe bien d'autres tels que la participation citoyenne et populaire à la gestion des affaires publiques, la qualité et la célérité de l'offre de services publics, l'équité, la transparence et le partage équilibré des informations de gestion, la gestion rationnelle, prudente et prévisionnelle des ressources publiques, l'esprit collectif, le dialogue social, la négociation....., en un mot, l'implication effective et agissante de toutes les parties prenantes dans la gestion des problèmes collectifs. La gouvernance globale est donc un processus dynamique et exigeant qui recommande aux autorités publiques d'associer et d'impliquer nécessairement tous les citoyens, notamment les acteurs non étatiques (ANE) et d'asseoir les bases d'une gestion collective des affaires communes. Ainsi, ce processus comprend plusieurs paramètres. La mondialisation a fait émerger la gouvernance multi-niveaux : mondiale, régionale/continentale, nationale et locale. Notre propos ici concerne la gouvernance communale ou locale.

La Fondation Mo Ibrahim définit la gouvernance comme l'accès aux biens et à des services publics de nature politique, sociale et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre auprès de l'État et que tout État est tenu d'offrir à ses citoyens.

Entendu au sens fonctionnel, le « gouvernement » désigne « l'action ou la manière de diriger ou de régir (quelqu'un ou quelque chose) » ; il repose sur une certaine conception de pouvoir, caractérisée par l'asymétrie, l'inégalité, l'unilatéralité, c'est-à-dire donnant la capacité à celui qui le détient d'imposer sa volonté au destinataire ; il implique l'existence tout à la fois d'un foyer, d'une source (unique) de pouvoir et de ressources de tous ordres (juridiques, physiques, symboliques), permettant à son détenteur de faire prévaloir ses vues. À ce titre, le gouvernement apparaît consubstantiel à l'État, dans la mesure où celui-ci est fondé sur le principe de « souveraineté », qui postule que l'État dispose d'une puissance suprême de domination, mais la souveraineté est populaire, détenue par le peuple. Ces techniques de gouvernement, caractérisé par l'imposition unilatérale d'une domination, ne coïncident plus avec les nouveaux équilibres des sociétés contemporaines : tandis que le principe de souveraineté étatique tend à s'éroder, les organisations de toute nature sont à la recherche de nouvelles technologies de pouvoir ; et c'est là qu'émerge la problématique de la gouvernance (Revue internationale des sciences sociales, 1998) qui recouvre deux inflexions essentielles des modes d'action publics...

D'une part, elle signifie que des acteurs divers vont être associés aux processus décisionnels : l'Etat n'est plus le seul maître à bord ; il est contraint, sur le plan externe comme sur le plan interne, de tenir compte de l'existence d'autres acteurs, qui sont amenés à participer, d'une manière ou d'une autre, dans un cadre formalisé ou de façon informelle, à la prise des décisions. La gouvernance implique donc un décloisonnement entre public et privé, mais aussi entre les différents niveaux (international, régional, national, local) de l'action collective (Chevallier, 20204, p. 205-206).

D'autre part, elle signifie que les solutions consensuelles, reposant sur l'accord des différents acteurs, vont être systématiquement préférées aux formules de type autoritaire : les choix seront le résultat de négociations et de compromis, prenant en compte les points de vue des parties en présence ; renonçant à faire prévaloir ses vues, l'Etat accepte de discuter sur un pied d'égalité avec ses partenaires, dans le cadre d'un processus d'élaboration collective.

La gouvernance relève ainsi d'une approche pluraliste et interactive de l'action collective : prenant acte de la complexité des problèmes et de l'existence de pouvoirs multiples (polyarchie), il s'agit de coordonner leur action et d'obtenir leur coopération. La gouvernance se présente comme « une méthode ou un mécanisme de régulation d'une vaste série de problèmes ou conflits, par laquelle/lequel les acteurs parviennent régulièrement à des décisions mutuellement satisfaisantes ou contraignantes, à travers la négociation et la coopération » ; elle se caractérise par des « formes horizontales d'interaction entre acteurs qui ont des intérêts contradictoires mais qui sont suffisamment interdépendants les uns des autres pour qu'aucun d'eux ne puisse imposer une solution à lui seul, tout en étant suffisamment interdépendants pour qu'ils soient tous perdants si aucune solution n'était trouvée » (P. Scchmitter, 2000).

Le concept de gouvernance rend bien compte de l'inflexion des modes d'action d'un Etat placé à tous les niveaux dans des liens d'interdépendance (G. Petter, D. Savoie, eds. 1995).

QU'EST-CE QUE LE CAFRAD ?

Le CAFRAD - Organisation intergouvernementale panafricaine, catalyseur et moteur de la transformation globale, de la gouvernance, de l'intégration régionale et de développement durable et inclusif en Afrique. Depuis 1962, le CAFRAD met son expertise au service de la formation des leaders et cadres supérieurs africains dans les domaines variés de l'action publique, de la gouvernance et du management.



Liens utiles

Les actualités du CAFRAD sont disponibles en arabe, français ou anglais sur le site web :

<https://cafrad.io/actualites/>

Site web :

www.cafrad.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour les actualités, les annonces des prochaines activités et rencontres:

TWITTER/X :

<https://x.com/CafradN>

FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/CAFRAD.ORG/>

INSTAGRAM :

https://www.instagram.com/cafrad_org/





**ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE
PANAFRICAINE**